



Fiche de poste

Animateur·ice saisonnier·e dans le Parc national des Cévennes

Statut

Poste de catégorie C à temps complet

Contrat à durée déterminée du 16 juin au 6 septembre 2026.

Salaire : 1480 euros net par mois (hors mutuelle et prélèvement à la source)

«Les congés et jours de récupération seront planifiés entre le 13 juillet et le 28 août 2026, principalement les vendredis, permettant ainsi une bonne organisation de la participation aux animations"»

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. Il est réparti sur les départements de la Lozère, du Gard ainsi qu'aux confins de l'Ardèche.

La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en 2018 en Réserve internationale de ciel étoilé.

Le cœur du Parc national des Cévennes, zone protégée par une réglementation spécifique, abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, ...) et les intérêts naturalistes.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui a été reconduite pour 15 ans le 13 novembre 2025 définissant un projet de territoire pour faire vivre ce quadruple classement et répondre à ses trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste d'animateur·ice saisonnier·e au sein du service Accueil et Sensibilisation est placé sous l'autorité hiérarchique de la chargée de mission accueil.

Il est basé au siège du Parc, à Florac-Trois-Rivières (48), au sein du service Accueil et Sensibilisation (S.A.S.).

Le S.A.S. rassemble 18 personnes dont 4 affectées à des massifs (les technicien·ne·s accueil et sensibilisation). Il est composé, outre le chef de service, de 10 agents et bénéficie également de la mise à disposition par l'Éducation nationale d'un service éducatif composé de 2 enseignant·es.

Le service est notamment chargé :

- de la valorisation des patrimoines naturel et culturel à travers le système de découverte du Parc national,
- de la politique de tourisme durable du Parc,
- de l'accueil et la première information des visiteurs,
- des programmes d'animation et d'éducation,
- de la communication de l'établissement, y compris institutionnelle,
- de l'instruction et du suivi complet des demandes d'autorisation dans ses domaines de compétence.

Missions

Les missions d'**animateur·ice** saisonnier·e s'inscrivent dans le cadre du programme d'animations estivales « Un été avec le Parc ». Plus d'une centaine d'animations sont en effet proposées sur l'ensemble du territoire du Parc, pour faire connaître la richesse des patrimoines aux habitants et aux visiteurs, en leur proposant de vivre une expérience au cœur du territoire protégé. Ces animations leur permettent également de rencontrer des agents du Parc et ainsi, de mieux comprendre les actions qu'ils mènent. La grande majorité des animations sont en effet assurées par les agent·e·s du Parc eux-mêmes. Elles se dérouleront du **13 juillet au 28 août 2025**.

L'animateur·ice saisonnier·e vient renforcer cette programmation, en assurant chaque semaine des temps d'animation spécifique baptisé « **le Parc, qu'és aquò ?** ».

Il·elle interviendra sur les 5 massifs du Parc, selon une répartition établie par les technicien·ne·s accueil et sensibilisation, responsables de la préparation des contenus et de la programmation de leurs secteurs respectifs.

Les missions d'animateur·ice saisonnier·e impliquent ainsi **une forte mobilité sur tout le territoire du Parc**.

Ces nombreux déplacements s'effectueront avec un véhicule de service basé à Florac, **sur des routes de montagne possiblement étroites et sinueuses**

Détails de la mission :

L'animation « **le Parc, qu'és aquò ?** » s'effectue sur un lieu fixe, particulièrement fréquenté durant la période estivale (campings, sites touristiques ou naturels). Elle a pour objet de proposer une première découverte des patrimoines du Parc et des actions menées, au travers d'activités ludiques, dans un créneau horaire prédéfini.

L'animateur·ice devra aller au-devant des publics, susciter l'envie de découvrir et de participer, présenter un panel d'activités, en privilégiant les plus adaptées aux envies et au temps dont les visiteurs disposent, et les mènera avec eux.

Les outils pédagogiques sont pour la grande majorité déjà élaborés, l'animateur·ice pourra se les approprier librement et/ou en créer de nouveaux.

Il/elle veillera également à orienter les publics vers les lieux de découverte de proximité.

Après une période de formation assurée par les technicien·ne·s accueil et sensibilisation, l'animateur·rice saisonnier·e :

- disposera de temps de préparation au bureau et sur le terrain pour effectuer les repérages des lieux, préparer et s'approprier les outils pédagogiques, s'entraîner à mener les animations, du 15 juin au 10 juillet 2026,
- conduira les animations du lundi au jeudi du 13 juillet au 28 août,
- rédigera en fin de saison (début septembre) un bilan complet des animations réalisées.

Compétences et aptitudes attendues

- excellent relationnel, capacité d'adaptation à la diversité des publics,
- excellente expression orale,
- capacité de travail en autonomie,
- connaissances et intérêt pour le patrimoine naturel et culturel, sa préservation,
- connaissances du territoire du Parc national des Cévennes et des missions des Parcs nationaux très appréciées
- sens de l'organisation et rigueur.

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation requis

- formation en éducation à l'environnement (BTS GPN, BPJEPS ou équivalent spécialité EEDD, Licence Pro protection du patrimoine spécialité médiation scientifique et EEDD...) et/ou expérience avérée en matière d'animations pour tous les publics,
- permis de conduire B indispensable

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae, **pour le vendredi 27 mars 2026 au plus tard.**

- Par courriel (**de préférence**) avec accusé de réception à :
candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr

ou, le cas échéant,

- par courrier à l'attention de
M. le Directeur,
Parc national des Cévennes,
6 bis place du Palais
Florac
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Les auditions se tiendront au siège de l'établissement public le **jeudi 09 avril 2026.**

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Florence Boissier, chargée de mission accueil
florence.boissier@cevennes-parcnational.fr
Tél. 06 99 75 45 65